

22^{ème} PARLEMENT DES ENFANTS

PROPOSITION DE LOI

visant à créer une nouvelle matière dans l'enseignement scolaire, ayant pour but l'éducation des générations futures à la protection de la biodiversité.

Présentée

Par Pierre-Jean AGU, Noémie ALGIS, Sarah AMRI, Luis DA SILVA, Sana EL HAMDI, Solal FOURC, Christophe HILLEWAERE – LUCAS, Edenly HUTU TUWAMOKO – MAYESI, Adèle LAHAYE, Sublime MENGALI MATONDO, Minh-Khang TU NGUYEN, Antoine BARROT, Inès DAGUENEL, Clara DE SOUSA, Alyssa DUBOIS, Lucie DUMONT, Louise FREMONT, Antoine FRICKER, Hynd GUIRI, Emma KAMAL –CLOUZET, Emma LAFFORGUE, Angel-Lina LAPORTE, Tristan LEA KONDO, Andréa PALOMBI, Théo SOULA.

*Elèves de la classe CM1 – CM2 de l'école élémentaire d'application
Maurice Bécane de Toulouse*

EXPOSE DES MOTIFS

Mesdames, Messieurs,

Comme vous le savez, de nombreuses causes de la disparition de la biodiversité touchent directement notre pays, tant en métropole qu'en outre-mer : dégradation des milieux naturels, surexploitation des ressources naturelles, introduction d'espèces envahissantes, pollutions, changement climatique. Il est important que la France maîtrise ses impacts afin de préserver cette biodiversité qui est si riche.

Nous constatons que de nombreuses actions sont mises en place autant par le gouvernement que par des associations. Aujourd'hui en 2018, nous ne pouvons pas dire que l'Homme n'est pas sensibilisé à cette cause. Les médias nous le rappellent tous les jours. Pourtant, l'Homme semble faire comme si de rien n'était.

Voici ce que notre classe constate dans la ville de Toulouse :

- Près de notre école, les bords de la Garonne sont constamment pollués (canettes, sacs plastiques, ordures, etc.).
- Devant le portail de notre école, les mégots de cigarettes s'entassent. Des poubelles sont pourtant à disposition tous les 50 mètres.
- Dans notre classe, 18 familles seulement sur 25 trient les déchets à la maison.
- Ces dernières années, les pics de pollution ne cessent de se répéter obligeant la ville de Toulouse à réduire la limitation de vitesse sur le périphérique de 90 km/h à 70km/h. Le constat est alarmant : près de 70% des véhicules ne respectent pas cette nouvelle limite.

Nous n'osons pas imaginer ces incivilités à l'échelle de la France.

Pourquoi l'Homme, qui est pourtant informé des enjeux actuels de la protection de la biodiversité, n'en tient-il pas compte ?

Nous pensons que certaines générations ont été mal sensibilisées à cette cause. C'est pourquoi nous voulons proposer une loi permettant aux générations futures, non pas d'être sensibilisées, mais d'être éduquées à la protection de la biodiversité. Si l'Homme apprend dès le plus jeune âge à vivre avec son environnement tout en le respectant durant sa scolarité, la protection et le respect de l'environnement pourrait être une compétence acquise par la plupart des français, comme savoir lire ou savoir compter.

Mesdames, Messieurs, nous devons agir afin que les générations futures ne se sentent pas obligées de protéger la biodiversité, mais qu'elle le fasse naturellement.

PROPOSITION DE LOI

Article 1^{er} :

Une nouvelle matière permettant d'éduquer les élèves à la protection de la biodiversité doit être créée et mise en place tout au long de la scolarité. Celle-ci doit faire partie intégrante des programmes de l'éducation nationale du CP à la Terminale.

Article 2 :

Les enseignants doivent recevoir une formation obligatoire au sein des Ecoles Supérieures du Professorat et de l'Education afin de pouvoir enseigner la biodiversité à leurs élèves.

Article 3 :

Un site internet fonctionnant comme « kit pédagogique » utilisable tout au long de la scolarité des élèves doit être créé. Il proposera des liens, des vidéos, des jeux, des projets exclusivement dédiés à la protection de la biodiversité.

Article 4 :

Une fois par an, chaque classe, du CP à la Terminale doit proposer une action ou une sortie obligatoire avec l'objectif de visiter ou de mettre en place un dispositif pour préserver ou améliorer la biodiversité dans la commune de l'établissement.